

Votre expérience peut être reconnue par un diplôme : c'est la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Si vous ne pouvez pas suivre une formation, vous pouvez faire valider votre expérience par voie de VAE. Cette possibilité demande un travail spécifique et important sur son parcours et ses activités.

Conditions : la VAE concerne les personnes qui ont une expérience professionnelle et/ou bénévole, en rapport avec le diplôme visé d'au moins 2 400 heures sur trois ans minimum cumulés.

En savoir + : contactez les "réseaux des Points Relais Conseil" en consultant www.formanoo.org (rubrique : valider mon expérience avec la VAE)

Les organismes de formation

Vous pouvez les contacter pour connaître leur offre de formation et les modalités pratiques (inscription, calendrier des formations, coût, ...)

Association d'Insertion et Développement pour l'Éducation et l'Epanouissement (AIDEE)

Service vie associative et citoyenne - BP 14
3, rue de l'Étang - 97436 Saint-Leu
Tél : 0693 97 35 93
aidée.run@gmail.com

Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA)

43, route du Moufia - 13, Résidence Mercure
97490 Sainte-Clotilde
Tél : 0262 21 76 39 - Fax : 0262 21 22 13
accueil@cemea-reunion.org
www.cemea-reunion.org

La Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS)

Elle a pour mission de conseiller, accompagner et contrôler les organismes en charge des formations du secteur sport et animation. Elle habilite ou agréé les formations et délivre les diplômes.

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS)

Route de la Digue - BP 20 222 - 97490 Ste-Clotilde
Tél : 0262 94 71 94 - Fax : 0262 20 00 61
creps@creps-reunion.sports.gouv.fr
www.creps-reunion.sports.gouv.fr

Formation Animation Insertion Réunion (FAIR)

50, RN2 Terre Rouge - 97410 Saint-Pierre
Tél : 0262 77 58 32 - Fax : 0262 89 58 32
fair.assoc@gmail.fr
www.associationfair.fr

Fédération des Associations Rurales (FEDAR)

78, rue Frédéric Badre, Les Araucarias
97430 Le Tampon
Tél : 0262 27 16 78 - Fax : 0262 27 03 05
fedar@fedar.fr

Retrouvez les résultats des examens et l'ensemble des informations sur www.reunion.drjscs.gouv.fr
rubrique : emploi - formation - concours

DJSCS
Secteur Sport : 0262 93 93 84
Secteur Animation : 0262 93 95 61
Standard : 0262 20 96 40
14, allée des saphirs
97487 Saint-Denis cedex
Bureaux : 60, av. du Général de Gaulle à Saint-Denis



Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DJSCS)

Métiers des secteurs SPORTS ET ANIMATION

Une variété de métiers

Animateur(trice), éducateur(trice) sportif(ve), coordinateur(trice), chef(fe) de projet, directeur(trice) de structure.

La possibilité d'intervenir auprès de publics diversifiés

Jeunes, adolescents, adultes, seniors et publics spécifiques.

Des formations basées sur l'alternance

Équilibre entre centre de formation et entreprise d'accueil (ou associations, collectivités...).

Photos non contractuelles. Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit Photos: Fotolia®



BAPAAT

Je veux accompagner

Le BAPAAT représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socio-culturelles. Les missions de l'assistant animateur sont limitées dans le domaine sportif.

Conditions d'accès

- Etre âgé de 16 ans minimum.
- Pas de condition préalable de diplôme mais avoir un bon niveau de pratique.
- Etre admis, après sélection, dans un centre de formation.

Formation

Elle se déroule en alternance entre le centre de formation et l'entreprise (il est fortement recommandé d'avoir un contrat de travail). Elle comprend entre 1500 et 2000 heures d'enseignements individualisés théoriques et pratiques.

Elle est organisée autour de 3 options :

- Loisirs du jeune et de l'enfant.
- Loisirs "tout public" dans les structures d'accueil collectif.
- Loisirs de pleine nature.

La formation propose des supports techniques dans le secteur du sport et le secteur culturel.

Obtention

Pour obtenir le diplôme, il faut :

- Avoir 18 ans.
- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1).
- Avoir réussi des épreuves de mise en situation professionnelle.
- Avoir réussi une épreuve de soutenance de rapport.

Diplôme BAPAAT Niveau V

Brevet d'Aptitude Professionnelle
d'Assistant Animateur Technicien

BP JEPS

Je veux animer / initier

Le diplôme confère à son titulaire le droit d'animer et d'encadrer toutes les activités (sauf environnement spécifique) en pleine autonomie.

Conditions d'accès

Filière sportive :

- Etre titulaire du PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1).
- Attestation de participation à la journée d'appel.
- Satisfaire aux exigences préalables et aux épreuves de sélection.

Filière éducation populaire :

- Attestation de participation à la journée d'appel.
- Entretiens professionnels.

Il existe plusieurs spécialités* dans chacune de ces filières.

Formation

Elle se déroule en alternance au sein d'organismes de formation habilités et d'entreprises d'accueil (associations, centres de vacances, collectivités locales...).

- Elle comprend 10 unités capitalisables (UC) dont 4 transversales.
- Durée moyenne de 12 mois.
- Chaque parcours doit être individualisé.

L'évaluation par UC porte sur la mise en situation pratique en entreprise, sur la production d'écrits, de dossiers et d'entretiens professionnels.

Obtention

Pour obtenir le diplôme, il faut :

- Avoir 18 ans révolus.
- Chacune des 10 UC fait l'objet d'une évaluation certificative.

Diplôme BP JEPS Niveau IV

Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Education Populaire et du Sport

DE JEPS

Je veux coordonner

Le titulaire du DE JEPS est un entraîneur sportif, un coordonnateur, un formateur. Il peut être responsable de secteur ou chef de projet.

Le DE JEPS est délivré :

- Soit dans la spécialité "perfectionnement sportif".
- Soit dans la spécialité "animation socio-éducative ou culturelle".

Il existe plusieurs mentions* dans chacune de ces spécialités.

Conditions d'accès

- Etre titulaire du PSC (Prévention et Secours Civique) niveau 1.
- Satisfaire aux exigences préalables et aux épreuves de sélection.

Formation

- 2 unités capitalisables (UC) transversales.
- 2 unités capitalisables (UC) concernant la mention et la spécialité.
- En alternance entre un organisme de formation et une entreprise d'accueil.

Obtention

Chacune des 4 UC fait l'objet d'une évaluation certificative.

Diplôme DE JEPS Niveau III

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de
l'Education Populaire et du Sport

DES JEPS

Je veux diriger

Le titulaire du DES JEPS est un entraîneur de haut niveau ou un directeur de structure.

Le DES JEPS est délivré :

- Soit dans la spécialité "performance sportive".
- Soit dans la spécialité "animation socio-éducative ou culturelle".

Il existe plusieurs mentions* dans chacune de ces spécialités.

Conditions d'accès

- Satisfaire aux exigences préalables et aux épreuves de sélection.

Formation

- 2 unités capitalisables (UC) transversales.
- 2 unités capitalisables (UC) concernant la spécialité et la mention.
- En alternance entre un organisme de formation et une entreprise d'accueil.

Obtention

Chacune des 4 UC fait l'objet d'une évaluation certificative.

Diplôme DES JEPS Niveau II

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse,
de l'Education Populaire et du Sport

**TOUS LES DIPLÔMES PEUVENT
S'OBTENIR PAR LA VOIE DE LA VAE**

* Les spécialités du BP JEPS et les différentes mentions du DE JEPS et du DES JEPS sont consultables sur www.sports.gouv.fr - rubrique "emplois & métiers"